

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le lundi 04 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

## **DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 05 Octobre 2017**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : BADEBEC Séverine, CALLES Claude, MOTTIN Gérard, MAURY Gérard, ECTORS Cécile, VIGOR Jean-Marie, THIEBEAU Olivier, SAUTOU Nicole, ESCAPOULADE Alain

Absents excusés :

HAHUSSEAU Christiane, pouvoir donné à ESCAPOULADE Alain

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

## **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu du CM du 23 Octobre 2017
2. **Délibérations** :
  - Plan de financement pour la sécurisation de la D 704
  - Choix de l'établissement bancaire pour emprunt dissimulation des réseaux électriques
  - Indemnités de conseil de la trésorière
  - Plan de financement pour le mur de soutènement de la terrasse derrière l'église de St Cirq
3. Questions Diverses

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Gérard MOTTIN ouvre la séance du Conseil en présentant les prévisions budgétaires 2018.

<u>Dépenses prévisionnelles TTC</u> :	Sécurisation D704 :	6 000 €
	Effacement réseaux :	73 000 €
	Mur de soutènement :	23 000 €

**Total des dépenses prévisionnelles :** **102 000 €**

Subventions potentiellement mobilisables :

Effacement réseaux :	13 000 €
Sécurisation D704 :	1 200 €
Mur de soutènement :	19 000 €

**Total subventions possibles :** **33 200 €**

Recettes prévisibles : FCTVA sur travaux 2017 : 14 000 €

Opérations non affectées 2017 : 16 000 €

Marge approximative fonctionnement 2017 : 20 000 €

Emprunt : 40 000 €

**Montant disponible pour investissement**

(sous réserve de l'obtention des subventions): **123 200 €**

## **Délibérations**

### **Plan de financement pour la sécurisation de la D 704**

Comme suite au diagnostic effectué par le SDAIL, la solution « écluses en peinture et balises et la mise en place d'une zone à 30 km/h a été retenue.

Ce dispositif sera complété par l'implantation d'un radar pédagogique dont les devis sont examinés en séance, la société Elan – cité étant retenue.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux :	4 000,00 € HT
Radar Pédagogique :	2 037,50 € HT
Total :	6 037,50 € HT

Subvention du Département au titre des amendes de police : 1 207,50 €

Autofinancement : 4 830,00 €

Après délibération, le Conseil valide le projet et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention et fonds de concours.

## **Choix de l'établissement bancaire pour emprunt dissimulation des réseaux électriques**

Par délibération n°2017/10 du 10 avril 2017, le conseil a approuvé la réalisation d'une nouvelle tranche de dissimulation des réseaux aériens et par délibération n°2017/20 en a approuvé le plan de financement.

Afin d'étaler la dépense dans le temps et compte tenu du faible niveau d'endettement de la Commune plusieurs établissements bancaires ont été sollicités pour un emprunt de 40 000 euros.

Après examen des propositions et délibération, le conseil retient à l'unanimité la proposition de la Banque Postale d'un prêt de 40 000 euros sur 9 ans au taux fixe de 0.88 % à amortissement constant et périodicité trimestrielle.

## **Indemnités de conseil de la trésorière**

La commune verse une indemnité de conseil au Comptable Public pour l'aide qu'elle nous apporte tout au long de l'année et notamment au moment de l'élaboration du budget.

La commune doit prendre une délibération pour pouvoir verser l'indemnité à la *nouvelle* trésorière.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

## **Plan de financement pour le mur de soutènement de la terrasse derrière l'église de St Cirq**

Comme suite à l'étude réalisée par le CAUE dont le compte rendu a été communiqué, deux devis ont été demandés dont le moins disant s'élève à 19 218 € HT ;

Après débat, l'entreprise moins disante est retenue.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

Montant des travaux HT :	19 218,00 €
Subvention Etat (30 %) :	5 765,40 €
Subvention Région (25 %) :	4 804,50 €
Subvention Département (20 %) :	3 843,60 €
Autofinancement (25 %) :	4 804.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet
- Retient l'entreprise Devès Frères pour la réalisation des travaux
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et solliciter toute subvention ou fonds de concours

- **Questions Diverses**

- Le Noël des enfants s'étant déroulé le 4 décembre, Gérard MOTTIN remercie tous ceux qui se sont impliqués.
- Les demandes de subventions relatives à l'effacement des réseaux ont été envoyées.
- La borne de recharge pour véhicules électrique a été installée mais n'est pas encore opérationnelle.
- **PLU** : de par la loi, la compétence PLUI sera prise par la Communauté de Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cependant, les élaborations, révisions ou modifications déjà entreprises seront menées à bien par les Communes avant transfert effectif.
- **L'ADMR** a transmis une demande de subvention à laquelle le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- Salle polyvalente : La couverture de la terrasse devrait se faire semaine 50, mettant fin aux travaux.
- Assainissement : le SYDED a fait une étude de faisabilité pour l'assainissement collectif du bourg de Saint Cirq. Le montant approximatif serait de 157 000 €. Pour l'instant, nous attendons de connaître la nature et le montant des subventions que nous pouvons espérer. Porté par la commune, ce projet ne pourra aboutir qu'avec la participation financière des propriétaires raccordés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**